



Déclaration
du SNUipp/FSU et du SE/UNSA
CAPD de la Nièvre du 11 juin 2009



SNUIPP/FSU 58

SE/UNSA 58

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les règles imposées pour le mouvement 2009 ont soulevé de nombreuses critiques préalables de la part de nos organisations syndicales.

La volonté affichée est clairement de réduire au minimum le rôle de la CAPD et des élus du personnel. Le travail de contrôle, de vérification est rendu plus difficile. Les garanties d'équité et de transparence sont menacées.

Ce mouvement 2009 ne constitue d'aucune manière un progrès. En effet, le nombre de collègues sans affectation à l'issue du mouvement est important.

De plus, nombreux sont les collègues très mécontents. Alors que le mouvement a pour but d'améliorer tous les ans la qualité du service et la situation des personnels, ce projet les aggrave.

Avec des zones géographiques trop vastes car trop peu nombreuses, nombre de collègues sont affectés loin de leur domicile.

Dans nombre de cas, la nomination sur un vœu obligatoire de zone géographique a empêché un collègue de rester sur son poste à la seconde phase du mouvement.

Les conditions de nomination au sein des secteurs géographiques sont d'une réelle opacité, voire d'une franche injustice : comment sont distribués les postes au sein de ces groupes ?

Le logiciel ne choisit-il pas d'attribuer aux collègues ayant un plus fort barème, les postes des écoles qui ont le plus de postes vacants, c'est-à-dire les écoles les moins attractives ?

La notion de barème elle-même est pervertie : dans ce projet de mouvement, si l'on ne bénéficiait pas déjà d'une nomination à titre définitif, il fallait :

> Soit avoir un fort barème qui permette d'être nommé sur un vœu précis.

> Soit un faible barème qui permette d'être nommé lors de la phase d'ajustement en évitant une nomination à titre définitif sur un vœu géographique non désiré.

Les affectations informatiques avec cette logique de secteurs conduisent à une véritable catastrophe en terme de gestion des ressources humaines. Constaté les aberrations produites par la programmation d'un logiciel sans les corriger par une intervention humaine ne serait pas compréhensible.

En effet l'intérêt du service et celui des personnels est intimement lié : c'est la préparation des classes qui est en jeu, corrélé à un risque de multiplication des congés maladies !

En conséquence de quoi nous vous demandons, compte-tenu du nombre important de personnels sans affectation à l'issue du mouvement, de mettre en place, comme cela se fait dans d'autres départements, une seconde phase du mouvement avec parution de liste de postes, saisie des vœux et CAPD. De plus, nous vous demandons que les collègues concernés par une affectation sur secteur géographique puissent, sur leur demande, voir leur projet de nomination revu, ou participer à cette seconde phase du mouvement.